

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRÉ s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°5/2
OBJET : CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Les services de la Commune ont été sollicités dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Hauts-de-France. Ce dernier se formalise par une convention, dont le projet transmis par l'organisme consulaire est ci-annexé, à travers laquelle la CMA s'engage à répondre aux besoins spécifiques de la commune de Saint-André en ce qui concerne la création et le développement d'activités artisanales.

La CMA agira notamment en matière de conseil sur l'implantation des artisans et des commerçants dans les nouvelles cellules commerciales ou dans les cellules commerciales inutilisées, sur la dynamisation des marchés de plein air, présents ou à venir, en matière de sensibilisation du CCAS sur l'accompagnement des allocataires RSA sur le dispositif Emplois solidaires de l'artisanat, en matière de sensibilisation des services municipaux à la question des marchés publics à destination des artisans, en participant à la commission municipale d'attribution des aides pour analyse des demandes, en accompagnant individuellement les entreprises andrésiennes dans leur appréhension des priorités municipales.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à verser une subvention de 10000 € à la CMA des Hauts-de-France et à communiquer sur le partenariat à travers ses vecteurs de diffusion habituels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- -De donner son accord sur la mise en place de ce partenariat entre la Commune et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Hauts-de-France, pour une durée d'un an.
- D'inscrire les crédits relatifs à la subvention de 10 000 € au Budget Primitif 2021.
- -D'autoriser le Maire à signer la Convention de partenariat ci-annexée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 15 décembre 2020